

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 1 - IDENTIFICATION

Identificateur produit : **HENRY<sup>MD</sup> 440 Adhésif pour plinthe à gorge (Cove Base)**  
ID Produit N° de code : 70010442  
Nom commercial/Synonymes : HENRY 440  
Usage recommandé : Adhésif utilisé pour la pose de plinthes en caoutchouc et en vinyle.  
Restrictions d'utilisation : Utilisez uniquement comme recommandé dans la fiche technique du produit.

**Nom et adresse du fabricant:**



ARDEX L.P.  
400 Ardex Park Dr.  
Aliquippa, PA États-Unis  
15001

**Nom et adresse de l'importateur canadien**



ARDEX Canada, Inc.  
44, colline Chipman  
Suite 1000  
Maison Brunswick  
Saint-Jean (Nouveau-Brunswick)  
E2L 2A9  
CANADA  
905-673-2739 (bureau) Information seulement.  
613-282-7964 (cellulaire) Information seulement.  
**Voir le numéro d'urgence ci-dessous.**

Information N° de téléphone : 1 (724) 203-8000  
Adresse du site Web : <http://www.wwhenry.com>  
N° de téléphone d'urgence 24 h : **CHEM-TEL : 1-800-255-3924 OR 1-813-248-0585 (appel à frais virés)**

### SECTION 2 - IDENTIFICATION DES RISQUES

**Classification SGH selon les normes 29 CFR 1910.1200 (norme OSHA HCS 2012) et HPR (norme SIMDUT 2015)**  
Non classifié comme dangereux

**Pictogrammes SGH**

Aucun

**Mentions d'avertissement**

Aucune

**Mentions de danger**

Aucune

**Procédures de manipulation sécuritaire**

Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Il est recommandé d'utiliser des lunettes de sécurité et des gants pendant la manipulation. Au cours du processus d'installation, il convient de bien ventiler la zone de travail. Les personnes sensibles aux odeurs et aux produits chimiques devraient éviter la zone de travail pendant l'installation. Garder le récipient fermé.

Lors d'une utilisation normale du produit, comme recommandé, il n'y aura pas de poussières et de brouillards en suspension dans l'air. Voir la section 7 (Manipulation et stockage) pour plus de détails.

**Dangers ne sont pas classés ailleurs**

Aucun

**Pourcentage avec toxicité aiguë inconnue**

: Moins de 1 % par poids de ce produit est composé d'ingrédients dont la toxicité aiguë n'est pas connue.

### SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Composition	N° CAS	% (par poids)
Kaolin	1332-58-7	20 - 40
dioxyde de titane	13463-67-7	1 - 5
silice cristalline, quartz	14808-60-7	0.1 - 1

### SECTION 4 : PREMIERS SOINS

- Général** : Appeler un médecin en cas de malaise.
- Contact par Inhalation** : S'il y a difficulté à respirer, transporter la personne à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Si un problème respiratoire persiste, consulter un médecin.
- Contact cutanée** : Rincer la peau au savon et l'eau/se doucher.
- Contact oculaire** : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.
- Contact orale** : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Notes à l'attention du médecin** : Traiter selon les symptômes.
- Signes et symptômes d'une exposition à court terme (aiguë)**
- Inhalation* : Aucune connue.
  - Peau* : Les symptômes peuvent inclure de légères rougeurs et démangeaisons.
  - Yeux* : Les symptômes peuvent inclure de légères rougeurs ou démangeaisons ou de la douleur.
  - Ingestion* : Aucune connue.
- Effets d'une exposition à long terme (chronique)** : Aucune connue.
- Signes indiquant la nécessité de consulter immédiatement un médecin ou d'un traitement spécial** : La difficulté à respirer persiste après avoir déplacé la personne à l'air frais.  
Tout contact avec les yeux qui provoque une irritation.

### SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

- Moyens d'extinction adéquats** : Dioxyde de carbone, poudre chimique, mousse ou eau pulvérisée.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Un jet d'eau risque de propager la substance en feu.
- Produits dangereux de combustion** : Le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone ainsi que d'autres vapeurs et gaz toxiques communs lors de la dégradation thermique de composés organiques.
- Équipements/procédures spéciales de lutte contre l'incendie** : Les pompiers doivent porter un équipement de protection adéquat ainsi qu'un appareil respiratoire intégral autonome fonctionnant en mode de pression positive. Si cela ne présente aucun danger, retirer les contenants de la zone touchée par l'incendie. Il peut être utile de vaporiser de l'eau pour refroidir les équipements exposés à la chaleur et aux flammes. Une fois le feu éteint, nettoyer avec précaution tout l'équipement et les surfaces exposées aux émanations.
- Précautions pour la protection de l'environnement** : Ne pas laisser la substance pénétrer dans les égouts ou contaminer le système hydrostatique.
- Risques d'incendie/conditions d'inflammabilité**

: Ininflammable dans des conditions d'utilisation normales. Les contenants fermés peuvent se rompre lorsqu'ils sont exposés à une chaleur excessive ou une flamme en raison de l'accumulation de pression interne.

**Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.1200, SIMDUT 2015)**

: Ininflammable.

**Taux NFPA**

: 0 – Minime    1 – Léger    2 – Modéré    3 – Sérieux    4 – Sévère

Santé : 0    Inflammabilité 1    Instabilité 0    Risques spéciaux : Aucun

## SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**Précautions individuelles** : Restreindre l'accès à la zone touchée jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Toutes les personnes assignées au nettoyage doivent porter l'équipement de protection adéquat contre les produits chimiques.

**Équipements de protection** : Pour en savoir plus sur les équipements de protection individuelle acceptables, consulter la section 8.

**En cas d'urgence** : Ce produit ne contient pas de produits chimiques nécessitant une notification de l'EPA pour les déversements. En cas de déversement de produits chimiques, appelez le numéro de téléphone d'urgence indiqué à la section 1.

Quantité à communiquer (QC) à l'US CERCLA : Aucune signalée.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

: Aérer la zone du déversement. Contenir le déversement ou la fuite à la source, si cela est possible sans danger. Contenir le produit avec une matière absorbante inerte et l'empêcher de se déverser dans les égouts ou les cours d'eau. Rassembler la substance déversée et la placer dans un contenant adéquat pour pouvoir l'éliminer ultérieurement (Voir la section 13). Les résidus humides de produit peuvent être nettoyés à l'eau chaude savonneuse. Avertir les autorités compétentes requises.

**Substances interdites** : Aucune connue.

**Précautions pour la protection de l'environnement**

: Ne pas déverser le produit dans les égouts ou les cours d'eau. Ne pas laisser la substance contaminer le système hydrostatique.

**Références à d'autres sections** : Voir les informations relatives à l'élimination à la section 13.

## SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

**Procédures de manipulation sans risque**

: Porter un équipement de protection adéquat durant la manipulation. (Voir la section 8.) Observer de bonnes règles d'hygiène. Se laver avec soin après toute manipulation. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Les poussières de ponçage et de l'abrasion peuvent être nocives si inhalées. Lorsque retirer ce produit d'une installation existante (c'est-à-dire lors d'une rénovation), porter des lunettes de sécurité et une protection respiratoire contre la poussière due au ponçage, à l'écaillage ou à la pulvérisation mécanique. Maintenir le récipient bien fermé.

**Exigences en matière d'entreposage** : Entreposer dans un endroit frais et sec et bien. Tenir à l'écart de la chaleur et des flammes nues. Éviter de ranger ce produit à la lumière directe du soleil. Conserver dans le contenant d'origine. Maintenir bien fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Ne pas réutiliser le contenant vide sans nettoyage ou conditionnement commercial préalable.

**Substances incompatibles** : Voir la section 10.

**Matériaux de conditionnement spéciaux**

: Toujours conserver le produit dans des contenants fabriqués dans les mêmes matériaux que le contenant de la substance.

## SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

**Limites d'exposition admissibles** : Aucune limite d'exposition n'a été établie pour le produit même. Ci-dessous figurent les limites d'exposition pour les composants du produit.

Composition	N° CAS :	ACGIH VLE		OSHA PEL	
		TWA	STEL	PEL	STEL
Kaolin	1332-58-7	2 mg/m <sup>3</sup> (fraction respirable)	N. D.	5 mg/m <sup>3</sup> (respirable)	N. D.
dioxyde de titane	13463-67-7	10 mg/m <sup>3</sup> (fraction respirable)	N. D.	15 mg/m <sup>3</sup> (respirable)	N. D.
silice cristalline, quartz	14808-60-7	0,025 mg/m <sup>3</sup> (fraction respirable)	N. D.	0,05 mg/m <sup>3</sup> (respirable)	N. D.

**Mesures d'ingénierie** : Utiliser une ventilation aspirante générale ou locale pour maintenir la concentration atmosphérique au-dessous des limites d'exposition recommandées. La ventilation doit efficacement dissiper et empêcher l'accumulation de vapeur résultant de la manipulation de ce produit.

**Équipements de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage** : Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques ou des lunettes de sécurité convenant à la tâche.

**Protection cutanée** : Porter des gants imperméables à cette substance. Des matériaux comme le caoutchouc au nitrile ou le Viton (caoutchouc au hydrofluorocarbène) sont recommandés.

**Protection du corps** : Lorsqu'une exposition prolongée à la substance est possible, porter des combinaisons, tabliers et bottes résistantes pour éviter tout contact.

**Protection respiratoire** : Une protection respiratoire ne devrait pas être nécessaire dans des conditions normales d'utilisation et avec une aération suffisante. Si le processus de travail génère des quantités excessives de vapeurs ou de poussière, ou des expositions excédant tout PEL, porter un appareil respiratoire approprié contre les vapeurs organiques.

**Équipements de sécurité du site** : Il convient de mettre à disposition des utilisateurs une station de nettoyage des yeux et une douche de sécurité dans la zone de travail immédiate.

**Considérations générales sur l'hygiène**

: Éviter un contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter d'inhaler les vapeurs et la poussière. Une fois le travail terminé, se laver les mains avec soin. Retirer les vêtements contaminés et les laver soigneusement avant de les réutiliser. À la fin de chaque période de travail, nettoyer tous les équipements et les vêtements.

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>État physique</b>	: pâte	<b>Apparence</b>	: pâte blanc cassé
<b>Odeur</b>	: doux	<b>Seuil olfactif</b>	: N. D.
<b>pH</b>	: 8,5 – 9,5	<b>Masse volumique</b>	: 1,38
<b>Point d'ébullition</b>	: 100 °C (212 °F)	<b>Coefficient de répartition eau/huile</b>	: N. D.
<b>Point de fusion/congélation</b>	: N. D.	<b>Solubilité dans l'eau</b>	: Susceptible de dispersion
<b>Pression de vapeur (mm Hg @ 20°C / 68°F)</b>	: N. D.	<b>Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)</b>	: N. D.
<b>Densité gazeuse (air = 1)</b>	: N. D.	<b>Volatils (% par poids, y compris l'eau)</b>	: 30 – 40 %
<b>Composés organiques volatils (COV)</b>	: 0 g/L SCAQMD 1168	<b>Classification d'inflammabilité</b>	: Ininflammable
<b>Taille des particules</b>	: N. D.	<b>Limite inférieure d'inflammabilité (% par vol.)</b>	: Non disponible
<b>Point d'éclair</b>	: >93,3 °C (>200 °F)	<b>Limite supérieure d'inflammabilité (% par vol.)</b>	: Non disponible
<b>Méthode du point d'éclair</b>	: Creuset fermé Setaflash	<b>Température de décomposition</b>	: Non disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	: N. D.	<b>Propriétés d'oxydation</b>	: Non disponible
<b>Viscosité</b>	: N.D.		

**Données sur les risques d'explosion** : **Sensibilité aux chocs mécaniques/décharges statiques**

: N'est pas supposé présenter une sensibilité aux chocs mécaniques ni aux décharges statiques.

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Réactivité** : Aucune réactivité.
- Stabilité** : Stable dans les conditions recommandées concernant l'entreposage et la manipulation.
- Réactions dangereuses** : Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.
- Conditions à éviter** : La chaleur extrême.
- Substances à éviter et incompatibilité** : Substances oxydantes puissantes.

**Produits dangereux de décomposition**

- : Aucun connu, voir la section 5 pour en savoir plus sur les produits de combustion dangereux.

## SECTION 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

- Voies d'exposition** : *Inhalation* : OUI *Absorption par voie cutanée* : NON *La peau et les yeux* : OUI  
*Ingestion* : OUI

- Symptômes d'exposition** : Voir la section 4.

**Estimés calculés de toxicité aiguë pour le produit**

- Inhalation* : > 100 mg/l  
*Oral* : > 50.000 mg/kg  
*Dermal* : > 100.000 mg/kg

- Données toxicologiques** : Voir ci-dessous les données de toxicité aiguë de chaque ingrédient individuel.

Composition	N° CAS :	LC50 (4 h), mg/L Inhalation, rat	LD50	
			Oral, rat mg/kg	Dermal, lapin mg/kg
Kaolin	1332-58-7	N.D.	N.D.	N.D.
dioxyde de titane	13463-67-7	> 3,44	> 10.000	> 10.000
silice cristalline, quartz	14808-60-7	N.D.	N.D.	N.D.

- Corrosion ou irritation cutanée** : Peut provoquer une légère irritation de la peau.
- Graves lésions/irritation oculaires** : Peut provoquer une légère irritation temporaire des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée** : Aucune connue.
- Mutagénicité des cellules germinales** : Aucune connue.
- Statut carcinogène** : Ce produit contient des traces de silice cristalline (quartz). La silice cristalline (taille respirable) est classée comme cancérigène par inhalation par le CIRC (groupe 1), l'ACGIH (groupe A2), le NTP (groupe 1) et l'OSHA (cancérigène OSHA Select). Pendant l'utilisation normale du produit comme recommandé, la silice cristalline est liée dans une matrice polymère. Les poussières en suspension dans l'air ne seront pas présentes pendant l'utilisation normale du produit comme recommandé. Reportez-vous à la section 7 pour obtenir des informations sur le retrait de ce produit des installations existantes. Aucun autre composant n'est répertorié comme cancérigène par l'ACGIH, le CIRC, l'OSHA ou le NTP.
- Toxicité reproductive** : Aucune connue.
- Toxicité d'organe cible spécifique, exposition simple** : Aucune connue.
- Toxicité d'organe cible spécifique, exposition répétée** : Aucune connue.
- Danger par aspiration** : Aucune connue.
- Renseignements complémentaires** : N. D.

## SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

- Effets sur l'environnement** : Ce produit ne doit pas être déversé dans les égouts ou les cours d'eau, ni dans les endroits où il pourrait entrer en contact avec le sol ou l'eau de surface.

<b>Écotoxicité</b>	: Aucune donnée disponible.
<b>Biodégradabilité</b>	: Aucune donnée disponible.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	: Aucune donnée disponible.
<b>Mobilité dans le sol</b>	: Aucune donnée disponible.
<b>Évaluation TBP et tPtB</b>	: Aucune donnée disponible.
<b>Autres effets nocifs</b>	: Aucune donnée disponible.

## PARTIE 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

<b>Manipulation en vue de l'élimination</b>	: Traiter les déchets selon les recommandations de la section 7.
<b>Moyens d'élimination</b>	: Éliminer conformément aux réglementations fédérales, provinciales et locales en vigueur. Contacter l'agence locale, provinciale ou fédérale responsable des questions environnementales pour connaître les règlements spécifiques.
<b>Conditionnement</b>	: Manipuler le conditionnement contaminé de la même manière que le produit.
<b>RCRA</b>	: Pour en savoir plus sur l'élimination de substances inutilisées ou de déchets, contacter les agences responsables des questions environnementales locales, provinciales et fédérales.

## SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Données réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette
TDG	Aucun	Ce produit n'est pas réglementé selon les réglementations canadiennes sur le transport des marchandises dangereuses.	Aucun	Aucun	Aucun
Informations supplémentaires sur le transport des marchandises dangereuses	Aucun				
49 CFR/DOT	Aucun	Ce produit n'est pas réglementé selon les réglementations du Ministère américain des Transports (DOT).	Aucun	Aucun	Aucun
Informations supplémentaires sur 49 CFR/DOT	Aucun				

Non réglementé par IMDG.  
Non réglementé par l'IATA.  
Pas un polluant marin.

## SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

### Informations en provenance du Canada :

Ce produit a été classifié selon les critères de risque stipulés au Règlement sur les produits dangereux (HPR ou Hazardous Products Regulations). Cette FDS contient tous les renseignements requis en vertu du HPR.

Information selon la loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) : Tous les ingrédients listés figurent dans la Liste intérieure des substances (LIS) ou dans la Liste extérieure des substances (LES).

### Information du gouvernement américain :

TSCA : Tous les ingrédients figurent à l'inventaire de la loi américaine sur le contrôle des substances toxiques (TSCA).

Quantité à communiquer (QC) CERCLA (40 CFR 117.302) : Aucune signalée.

SARA TITRE III : Sec. 302, Substances extrêmement dangereuses, 40 CFR 355 : Ce produit ne contient pas de substance extrêmement dangereuse.

SARA TITRE III : Sec. 311 et 312, Exigences des FDSs, 40 CFR 370 Classes de risque : Aucun danger.

SARA TITRE III : Sec. 313, Notification sur les produits chimiques toxiques, 40 CFR 372 : ce produit n'est pas soumis aux exigences de notification de la loi américaine SARA, car il ne contient aucun constituant chimique toxique au-dessus des concentrations *de minimis*.

### Lois américaines sur le droit à l'information

Proposition 65 de la Californie : Voir l'étiquette du produit pour des informations concernant la Proposition 65.

Autres lois américaines sur le droit à l'information :

Ingrédients selon les lois d'États sur le droit à l'information?	N° CAS	CA	MA	MN	NJ	NY	PA	RI
kaolin	1332-58-7	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
silice cristalline, quartz	14808-60-7	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
dioxyde de titane	13463-67-7	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui

## SECTION 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

### Taux HMIS

: \* - Risque chronique 0 – Minimal 1 – Léger 2 – Modéré 3 – Sérieux 4 – Grave

Santé : 0 Inflammabilité 1 Risques matériels 0 Code d'EPI : G

Gants, lunettes de sécurité

### Légende

: ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels publics)  
CAS : Chemical Abstracts Service (Service abstrait chimique)  
CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980 (loi américaine sur la responsabilité environnementale de 1980)  
CFR : Code of Federal Regulations (Code des règlements fédéraux)  
CIRC : Centre international de recherche sur le cancer (IARC)  
DOT : Department of Transportation (Ministère américain des Transports)  
EPA : Environmental Protection Agency (Agence américaine de protection de l'environnement)  
EPI : équipement de protection individuelle  
FDS : la fiche de données de sécurité  
HMIS: Hazardous Materials Information System (matières dangereuses du système d'information ; un code numérique de notation des matières dangereuses)  
Inh : Inhalation  
LES : Liste extérieure des substances  
LIS : Liste intérieure des substances  
N. D. : Non disponible  
NIOSH : National Institute for Occupational Safety and Health (Institut national de la sécurité et de la santé au travail)  
NTP : National Toxicology Program (Programme de toxicologie national)  
OSHA : Occupational Safety and Health Administration (Administration de la sécurité et de la santé au travail)  
PEL : Limite d'exposition permissible  
RCRA : Resource Conservation and Recovery Act (Loi américaine sur les déchets dangereux)  
RPD : Règlement sur les produits dangereux (Hazardous Products Regulations)  
S.O. : Sans objet  
SARA : Superfund Amendments and Reauthorization Act (Loi américaine sur la nouvelle autorisation et les modifications des fonds de réserve)  
SGH : Système général harmonisé (Globally Harmonized System)  
SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (WHMIS)  
STEL : Limite d'exposition à court terme  
TDG : Canadian Transportation of Dangerous Goods Act & Regulations (Loi canadienne sur le transport de marchandises dangereuses)  
TSCA : Toxic Substance Control Act (Loi américaine sur le contrôle des substances toxiques)  
TWA : Moyenne pondérée dans le temps  
VLE : Valeurs limites d'exposition

### Clause de non-responsabilité

L'information figurant aux présentes tient lieu de guide pour les personnes qui manipulent ou utilisent ce produit. Elle a été préparée en toute bonne foi par du personnel possédant des connaissances techniques. Elle n'est pas exhaustive. La façon et les conditions d'utilisation ainsi que la manipulation de ce produit peuvent impliquer d'autres considérations supplémentaires. Les personnes manipulant toute substance sont tenues d'adopter des pratiques professionnelles sûres. Il est important que l'utilisateur final détermine l'adéquation des procédures de sécurité suivies au cours de l'utilisation de ce produit.

Aucune garantie d'aucune sorte n'est fournie ni impliquée. ARDEX L.P. ne pourra être tenue responsable de tout dommage, perte, blessure ou dommage indirect pouvant résulter de l'utilisation ou de la confiance placée dans toute information contenue aux présentes.

**Préparée par :**  
**ARDEX L.P.**  
400 Ardex Park Dr.  
Aliquippa, PA États-Unis  
15001

1 (724) 203-8000  
Visitez notre site web : <http://www.wwhenry.com>

**Date de révision :** : 07 août 2024

**Fin du document**